



Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

Coordination Régionale

Termes de référence

Recrutement d'un Opérateur chargé de l'organisation scientifique et technique de la quatrième édition des Entretiens Techniques du PRAPS (ETP4) sur le thème : « *Echanges des produits d'élevage comme moteur de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : Eliminer les obstacles au commerce pour augmenter les flux commerciaux intracommunautaires et raffermir la croissance économique* »

Jun 2019

1. Contexte

Au Sahel et en Afrique de l'Ouest, l'élevage constitue une activité économique de premier plan. La région dispose d'un cheptel de plus de 346 millions de têtes (Kagoné, 2019), dont plus de 73,7 millions de bovins, 110,3 millions d'ovins et 157,1 millions de caprins et 4,6 millions de camelins. La contribution globale de l'élevage à l'économie varie fortement selon les pays. Dans les pays sahéliens, l'élevage compte pour près 40% du PIB agricole (OCDE, 2008).

On estime qu'en Afrique de l'ouest, le tiers des bovins et la moitié des petits ruminants sont détenus par les éleveurs pasteurs tandis que les systèmes pastoraux fournissent 60 % de la viande bovine, 40 % de la viande de petits ruminants et 70 % du lait (OCDE, 2008). Par ailleurs, environ 70% de la population active ouest-africaine y trouve ses emplois (Nugterene et al, 2009). En outre, de nombreuses communes reçoivent des revenus substantiels provenant du prélèvement des taxes sur les marchés à bétail majoritairement approvisionnés par des animaux issus du pastoralisme.

Malgré son rôle incontestable dans les économies, l'élevage en général, et l'élevage pastoral en particulier, se trouvait relégué au second plan dans les priorités d'investissements publics. Ainsi, l'évaluation des engagements de Malabo dix ans après leur adoption révèle que l'effort public en direction de l'élevage dans les pays sahéliens tourne autour des 1 % du budget national (APESS, 2014). L'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) de son côté estime que seulement 1,7 % de l'aide publique internationale en faveur de l'agriculture est destinée à des programmes de développement de l'élevage (APESS, 2014).

Il a fallu attendre les années 2010 pour voir l'élevage pastoral susciter une nouvelle attention tant des Etats que des partenaires techniques et financiers. Le Forum de N'Djamena et la déclaration de Nouakchott en 2013 marquent le point de départ de ce regain d'intérêt qui se concrétisera par la mise en route du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) suivi de plusieurs autres interventions comme le Programme Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les Pays Côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP) financé par l'Union Européenne, le Projet Elevages et pastoralisme intégrés et sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO) financé par l'Agence française de Développement ou le Programme d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO), financé par la Coopération Suisse.

Financé par la Banque Mondiale pour un montant de 248 millions de dollars US dans six pays (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), le PRAPS a pour objectif de développement d'*«Améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières et le long des axes de transhumance des six pays Sahéliens et améliorer la capacité des Gouvernements de ces pays à répondre à temps et de manière efficace en cas de crise pastorale »*.

La stratégie d'intervention du PRAPS est bâtie sur une démarche holistique qui embrasse quatre des domaines essentiels du pastoralisme à savoir (i) la santé animale, (ii) la gestion des ressources naturelles, (iii) l'accès au marché et (iv) la gestion des crises pastorales. Les interventions du projet sont organisées autour de ces quatre pôles qui constituent en même temps les quatre composantes thématiques du projet.

Au titre de la composante 3 dédiée à la commercialisation, le projet vise à «assurer l'accès des pasteurs et agropasteurs à des marchés concurrentiels et inclusifs et accroître le commerce de produits pastoraux» pour favoriser la réduction de la pauvreté et améliorer la résilience des ménages dans les zones ciblées par le projet.

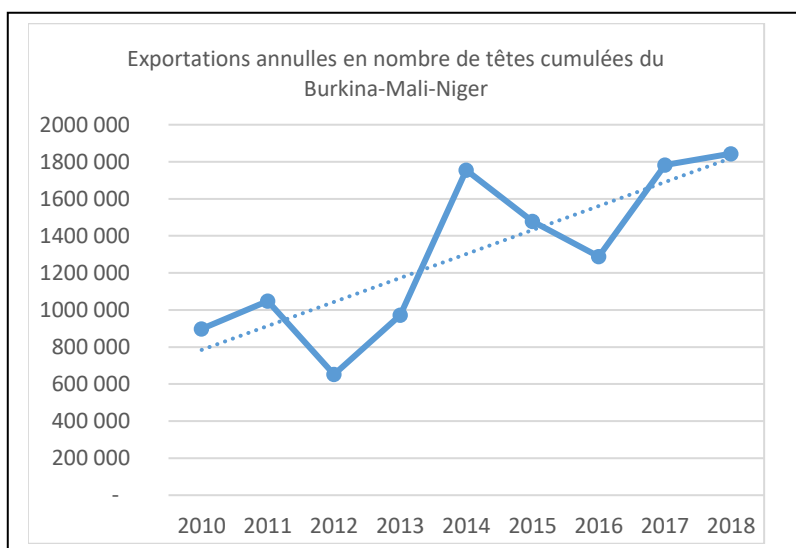
La composante est structurée en deux sous-composantes. La première est consacrée à la construction d'infrastructures marchandes (dont 105 marchés à bétail) et à la mise en place de systèmes d'informations sur les marchés à bétail pour répondre aux besoins d'informations commerciales des acteurs. La deuxième sous-composante du projet renferme les appuis nécessaires aux organisations professionnelles des acteurs dans le but d'amener ces dernières à insuffler une dynamique nouvelle à l'ensemble du secteur à travers l'amélioration de l'environnement global du commerce des produits agricoles. Dans ce cadre, le projet s'emploie à améliorer les performances des Organisations Pastorales (OP) pour qu'elles portent le travail de facilitation de l'accès aux marchés, notamment la lutte contre toutes les formes d'obstacles qui réduisent aujourd'hui les performances de la filière d'élevage et affaiblissent la compétitivité des produits carnés ouest-africains. Tel est le contexte dans lequel le projet organise la présente prestation.

2. Justification

Un commerce régional séculier avec un fort potentiel de développement

L'Afrique de l'Ouest constitue l'une des exceptions africaines où les dynamiques institutionnelles et juridiques portées par les Etats en matière d'intégration des échanges ont été devancées par l'existence de circuits commerciaux spontanés. S'agissant du commerce du bétail, le suivi des flux réalisés par le CILSS entre 2010 et 2018 révèle des flux commerciaux en forte croissance (fig.1 ci-contre). Ce travail révèle en outre que la part du commerce du bétail sur pieds représente 70% du commerce intra régional des produits agropastoraux.

Toutefois, la part globale des flux intra - régionaux dans le commerce extérieur de la région demeure encore faible. Les statistiques officielles indiquent que le commerce intracommunautaire de la



réglion, tous produits confondus, représente moins de 16% du commerce extérieur global (exportations+ importations) de la région. Les enquêtes sur les Mesures Non Tarifaires (CCI, 2016) dans six pays¹ montrent que le commerce intracommunautaire comptait pour moins de 10% des exportations totales émanant de la région.

Bien que supérieur à celle de la zone CEEAC, la proportion du commerce intracommunautaire dans le commerce global de la région demeure largement inférieure à celle des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique, notamment l'Union Européenne où elle avoisine les 75%.

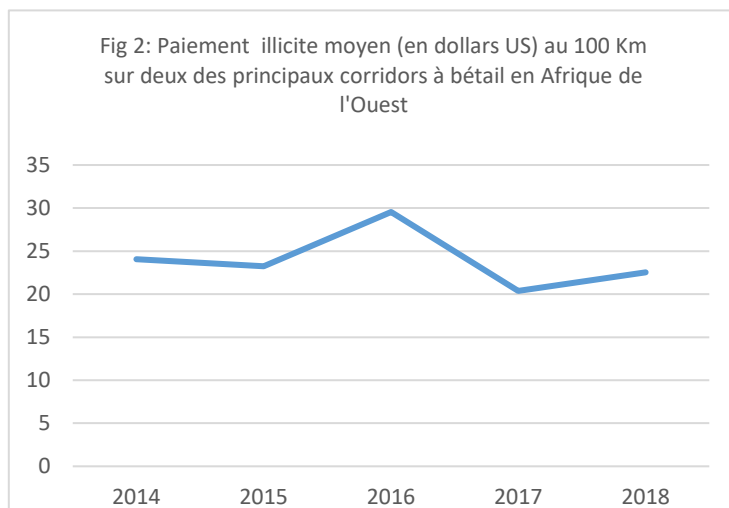
Bien que supérieur à celle de la zone CEEAC, la proportion du commerce intracommunautaire dans le commerce global de la région demeure largement inférieure à celle des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique, notamment l'Union Européenne où elle avoisine les 75%.

¹ Bénin, du Burkina Faso, Côte d'Ivoire, la Guinée, du Mali, Sénégal

Si on peut imputer une telle faiblesse des échanges intracommunautaires à la sous-estimation des flux par les services statistiques des Etats, on ne peut ignorer le rôle néfaste que continuent de jouer des obstacles de diverses natures qui freinent le développement du commerce.

Persistence de obstacles de natures diverses qui freinent le développement du commerce

Les fréquents arrêts suivis de contrôles aux barrières dites de sécurité, les paiements de sommes indues (fig.2 ci-contre) et divers harcèlements sont des pratiques connues de toute personne qui



fréquente les axes routiers entre les capitales ouest africaines (Source : données de suivi des flux et tracasseries du CILSS). Les camions de marchandises sont particulièrement les plus exposés à ces pratiques qui peuvent devenir dramatiques lorsqu'il s'agit du bétail sur pieds.

L'acuité avec laquelle ces pratiques ont cours dans la sous-région a amené les Etats, organisations

les

intergouvernementales et les organisations professionnelles à instaurer divers mécanismes pour mieux comprendre leurs manifestations et quantifier leurs effets.

Le résultat de ce travail de suivi suggère que les obstacles au commerce ne sont pas seulement le fruit de comportements individuels d'agents indécents mais dérivent d'une combinaison de facteurs défavorables comme (i) la complexité et l'ambiguïté de certaines réglementations régissant le commerce transfrontalier (dont l'observance est compliquée pour les acteurs privés et l'application difficile pour les fonctionnaires), (ii) la superposition de réglementations régionales et nationales peu compatibles (iii) le refus pur et simple de respecter la réglementation communautaire (iv) l'absence de cohérence entre certaines réglementations issues des organisations régionales (v) la prise en compte de la nouvelle dimension de l'insécurité dans la sous-région et (vi) la faiblesse des mécanismes institutionnels régionaux de promotion des échanges etc.

Hormis les difficultés relevant de l'application des règles en matière de circulation des marchandises, le commerce des produits agropastoraux est confronté à d'autres catégories d'obstacles comme l'insuffisance des infrastructures marchandes, le mauvais état du réseau routier, l'absence d'adéquation de la logistique des transports et la faiblesse des structures professionnelles de promotion des échanges.

Un processus d'intégration régionale qui peine à faire face aux obstacles au commerce

Si les difficultés relatives à l'état des réseaux routiers, à la logistique des transports, et aux structures de promotion des échanges soulèvent davantage des problèmes d'ordre financiers, le cas particulier des entraves aux règles de la libre circulation des marchandises mérite une attention particulière.

En effet, l'évolution récente des indicateurs de la gouvernance routière en Afrique de l'ouest tend à montrer que les efforts déployés par les acteurs, toutes catégories confondues, ne portent pas encore de fruits durables.

Or, les initiatives dans ce domaine sont nombreuses au sein de la sous-région. On peut citer en premier lieu la Task Force de la CEDEAO fonctionnelle depuis 2016. Cette force, composée de sept membres est un organe consultatif de la CEDEAO avec pour mandat d'aider à l'application effective des règles du SLEC pour l'avènement d'une véritable intégration économique entre les pays membres.

La création en 2012 de l'Alliance Borderless par les entreprises privées peut être considérée comme la réponse de ces acteurs à la généralisation des harcèlements pratiqués sur les convois de marchandises sur les corridors par des fonctionnaires étatiques.

Au niveau des pays, plusieurs institutions ont été créées pour aider à combattre le racket routier. On peut citer l'Unité de Lutte contre le Racket et l'Observatoire de la Fluidité des Transports en Côte d'Ivoire, la Police des Police et le Réseau national de Lutte contre la Corruption au Burina Faso, la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les infractions assimilées au Niger etc. Des lignes téléphoniques spécialisées appelées « lignes vertes » existent dans presque tous les pays à l'effet de permettre aux acteurs privés de dénoncer des actes de racket sur les routes.

Quelles peuvent donc être les véritables raisons du contraste entre l'abondance des instruments de lutte contre les entraves au commerce et le peu de progrès subséquent ?

Pour répondre à cette question il est nécessaire de procéder à une analyse critique approfondie de l'ensemble de ces instruments afin de mettre en exergue leurs forces et leurs insuffisances. Mais, un examen succinct suffit déjà à établir que la plupart de ces initiatives ont en commun le fait de s'attaquer prioritairement aux effets sans réellement aborder les causes profondes qui sont à l'origine du phénomène. En effet, les interventions se limitent très souvent à la sensibilisation, au plaider et aux sanctions contre les agents indécents. Or, si les actions de sensibilisation et de formation des acteurs privés sont menées avec un certain succès, il apparaît que les sanctions contre les agents indécents sont plutôt rares et les actions de plaider rarement suivies de décisions de la part des gouvernements et des Communautés Economiques Régionales (CER). Cela ouvre la voie à des questionnements, notamment, sur l'attitude des Etats, des CER et même sur l'adéquation entre les mesures adoptées pour la facilitation du commerce régional et la réalité du commerce sur le terrain.

- L'ambiguïté de l'attitude des Etats : la majeure partie des tracasseries routières sont le fait des agents au service des Etats dont les gouvernements ont ratifié les textes régionaux. *A priori*, on pourrait donc s'attendre à ce que, une fois informés des agissements de leurs agents sur le terrain, les gouvernements adoptent des mesures nécessaires pour mettre un terme à ces agissements. Pourquoi donc ne le font-ils pas de manière systématique ? Doit-on y voir l'expression d'une préférence pour le maintien des souverainetés nationales face à l'action collective perçue comme synonyme de renonciation aux prérogatives étatiques ? Si les gouvernements sont si soucieux de garder leurs prérogatives, pourquoi alors manifestent-ils tant d'enthousiasme au moment de l'adoption des traités régionaux alors qu'ils peuvent tout aussi souverainement refuser de signer lesdits protocoles régionaux ? S'agit-il des manifestations d'un manque de conviction sur les capacités d'un processus d'intégration régionale à faire avancer les économies nationales ? Les gouvernements seraient-ils soumis à des pressions cachées pour adopter les protocoles régionaux ? Bref, quelles sont les réelles motivations d'une telle situation ?

- L'attitude des CER : Pourquoi les CER ne réussissent-elles pas à relever le défi du démantèlement des obstacles au commerce alors que cela constitue le fondement même de leur existence ? Les processus en cours comportent-ils des faiblesses qui sont de nature à rendre ces CER peu opérantes face à des difficultés qui, pourtant, devraient être à leur portée ? Les relais nationaux de ces CER sont-ils dotés des capacités nécessaires pour assurer la mise en application des textes régionaux ? Pourquoi le processus d'intégration en Afrique de l'ouest manque-t-il de mécanismes de coercition contre le manque de discipline des Etats ? Les instances de règlement des différends (cours de justice) sont-elles véritablement à la portée des modestes commerçants de bétail ?
- Décalage entre le modèle de facilitation des échanges adopté et la réalité du commerce informel: Les experts tendent à affirmer que le modèle de réglementation qui domine pour promouvoir les échanges commerciaux au niveau sous régional est davantage focalisé sur le commerce moderne de grande envergure utilisant des containers. Dans quelle mesure une telle approche favorise-t-elle la fluidification du commerce des produits agro-pastoraux largement informel ?

Pour aider à répondre à toutes ces interrogations, le PRAPS compte organiser, sous la houlette du CILSS, de la CEDEAO et de l'UEMOA, une conférence dénommée « Entretiens Techniques du PRAPS (ETP) ».

3. L'organisation des ETP comme contribution du PRAPS/CILSS

La mission de l'Unité Régionale de Coordination du PRAPS comporte quatre principaux volets à savoir les appuis techniques, la capitalisation/partage d'expériences, la formation et la coordination. Les Entretiens Techniques relèvent du volet capitalisation/partage d'expériences prévues sur chacune des thématiques de prédilection du PRAPS. Trois éditions ont été organisées successivement sur la Gestion Durable des parcours en 2016, la Gestion des Crises Pastorales en 2017 et l'Amélioration de la Santé animale en 2018. Outre le fait d'améliorer les connaissances sur les domaines concernés, les résultats de ces rencontres sont exploités par les Unités du projet mais aussi par les pays, les organisations professionnelles et les partenaires dans le cadre des activités en lien avec le pastoralisme.

3.1 Objectif de la quatrième édition des Entretiens Techniques du PRAPS (ETP-4)

L'objectif principal des ETP-4 est de susciter un cadre inclusif de réflexions pour formuler à l'attention des Etats et des communautés économiques régionales (CER), des propositions de mesures juridiques et institutionnelles pour améliorer le processus d'intégration régionale en matière de libre échange et adopter ou renforcer les mécanismes opérationnels capables de réduire, voire éradiquer, les entraves au commerce qui sévissent dans la sous-région.

3.2 Thématiques

La présente édition des ETP traitera de façon générale du cadre global de l'intégration des économies de l'espace CEDEAO/UEMOA/CILSS par le biais des échanges commerciaux des produits agropastoraux. Les ETP-4 seront focalisés sur les principaux obstacles qui freinent le commerce des produits agropastoraux de cru - le bétail en particulier- et sur les mesures qui permettent d'améliorer la situation actuelle largement sous-optimale.

Cette édition aura donc pour thème principal « **Echanges des produits d'élevage comme moteur de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest: Eliminer les obstacles au commerce pour augmenter les flux commerciaux intracommunautaires et affermir la croissance économique** ».

Les discussions seront structurées autour des quatre principales thématiques ci-après :

- **Etat du processus d'intégration des échanges :**

Ce sous-thème sera abordé à travers (i) l'examen des enjeux économiques et financiers des entraves à la libre circulation des biens, (ii) un diagnostic de la mise en œuvre du processus d'intégration régionale en lien avec les Echanges commerciaux des produits agropastoraux, et (iii) une analyse de l'opérationnalité des institutions de régulation, de sanction et de répression prévues par le processus d'intégration régionale.

S'agissant de l'examen des enjeux économiques et financiers des entraves au commerce, l'objectif sera de dresser un état des lieux actualisé de la cartographie des entraves au commerce en fournissant des données chiffrées sur les paiements illicites, le temps passé aux contrôles sur les axes routiers et aux frontières, le maillage des postes de contrôles etc. L'incidence globale de ces entraves au commerce fera l'objet d'estimation chiffrée pour rendre compte de leur impact sur l'économie ouest-africaine. Les travaux menés par le CILSS, l'UEMOA et la CEDEAO dans ce domaine depuis plusieurs années constitueront la base de cette analyse.

Une attention particulière sera accordée à l'analyse de l'incidence sur la fluidité du commerce du bétail du manque de coopération entre les services vétérinaires nationaux pour la reconnaissance mutuelle des certificats SPS qui entraîne très souvent des retards importants et des coûts injustifiés.

En ce qui concerne le diagnostic de la mise en œuvre du processus d'intégration régionale en lien avec les échanges commerciaux des produits agropastoraux, l'objectif recherché est d'évaluer les progrès réalisés, identifier les goulots d'étranglement qui persistent et formuler des propositions des mesures pour adresser les difficultés persistantes. Des études récentes ont été menées à ce sujet et il sera nécessaire de les capitaliser. L'exercice d'identification des goulots d'étranglement devra particulièrement se pencher sur les motivations des Etats qui adoptent des réglementations régionales mais ne montrent guère d'empressement pour les faire respecter malgré les avantages économiques que promet l'intégration économique.

Enfin, s'agissant des institutions de régulation, il s'agira dans un premier temps d'examiner leur fonctionnalité, leur complétude, leur performance et apprécier leur adéquation aux besoins des acteurs du commerce agropastoral.

- **Les infrastructures de commercialisation :**

L'analyse aura pour objectif d'examiner et d'apprécier la manière dont l'efficacité du commerce du bétail et des produits agricoles périssables est affectée par l'insuffisance des infrastructures marchandes (comme les marchés à bétail), le mauvais état des infrastructures routières et par l'absence d'adéquation de la logistique des transports. En ce qui concerne les infrastructures marchandes, l'analyse concernera à la fois les besoins en termes de maillage de ces infrastructures, mais aussi la qualité de leur gouvernance.

- **Les défis sécuritaires et la liberté de circulation des personnes et de leurs marchandises :**

L'analyse devrait aider à faire des propositions pour aider les pays et les CER à concilier les impératifs de sécurité avec la nécessité de faciliter la circulation du bétail et des denrées périssables.

- **Les mesures d'accompagnement des règles de libéralisation des échanges :**

Quels outils au plan régional pour assurer une promotion soutenue des échanges des produits agropastoraux et encourager l'arrivée de nouveaux acteurs (surtout les jeunes et les femmes) sur le créneau des échanges intracommunautaires de produits agro-pastoraux? Quels rôles pour les nouveaux services financiers liés à internet et à la téléphonie cellulaire pour améliorer les paiements et faciliter le commerce du bétail (notamment le règlement des transactions, la manipulation des recettes des ventes etc.).

3.3 Public cible

Prendront part à l'Atelier 100 à 150 participants provenant des :

- ✓ Représentants des commissions CEDEAO/UEMOA
- ✓ Représentant Taskforce CEDEAO, Alliance Borderless
- ✓ Représentants du CILSS (Equipe PRA-Marchés, URC/PRAPS)
- ✓ Unités Nationales de Coordinations du PRAPS
- ✓ Représentant de la Coordination Régionale de la composante Santé Animale du PRAPS
- ✓ Responsables en charge de l'intégration régionale au sein des pays
- ✓ Responsables des transports au niveau des pays
- ✓ Institutions nationales chargées de la lutte contre la corruption routière
- ✓ Représentants Chambres de Commerce et organismes de promotion des échanges
- ✓ Organisations faitières régionales des professionnels des filières agropastorales
- ✓ Partenaires internationaux et régionaux à un niveau technique (donateurs traitant des questions d'échanges commerciaux régionaux, agences/institutions internationales spécialisées dans la promotion des échanges).

4. Processus de préparation et de tenue des ETP

Le PRAPS recherche une firme ou un bureau d'études spécialisé sur les questions d'intégration régionale pour l'accompagner dans l'organisation scientifique et technique et dans la tenue des présents ETP.

4.1 Mandant de la Firme

Le mandat que le PRAPS compte confier à la firme se décline de la manière suivante :

Avant la tenue de la Conférence :

- Proposer un plan d'actions pour toutes les phases des ETP et superviser le processus d'organisation et de tenue de la rencontre
- Concevoir le contenu technique et identifier les institutions / personnes ressources
- Assurer la préparation et pré-validation des documents de base des ETP-4

Pendant et autour des ETP :

- Faciliter la synthèse des débats et rapportage.
- Piloter et animer les différentes sessions et ateliers des ETP-4.
- Contribuer techniquement à l'élaboration des produits/actions de communication : articles, vidéos, communiqués de presse (en termes de conseil, de contenu et de contrôle qualité en relation avec le Comité scientifique et les responsables communication du PRAPS et du CILSS.

Après les ETP :

- Préparer une série de notes de synthèse politiques et opérationnelles (dans les 60 jours calendaires suivant les ETP-4) portant sur les thématiques traitées lors des ateliers conférence ; au nombre de 7 environ, elles viseront principalement à informer, chacune en fonction du sujet traité, les décideurs politiques, les responsables au niveau des CER, les responsables professionnels, et/ou les acteurs opérationnels (responsables des services d'appui...), de manière pratique et opérationnelle.

4.2 Livrables

Avant la tenue des ETP :

- Document de cadrage comme base pour les échanges lors des ETP, au plus tard 5 semaines avant les ETP pour la version avancée, et deux semaines pour la version définitive : il s'agit d'un document d'analyse et de proposition de bonne facture d'une trentaine de pages conformément aux sous-thèmes énumérées à la section 3.2 du présent TDR.
- Avant-projet détaillé de la conférence, dans les deux mois après la signature du contrat pour la version préliminaire et au plus tard six semaines avant la tenue des ETP pour la version finale: celui-ci précisera notamment le programme, la problématique succincte posée pour chaque sujet porté à débat, la méthode proposée pour organiser les échanges (prévoir différents modes d'interaction), la liste des personnes invitées à intervenir ou contribuer.
- Information et orientation des intervenants, et, en lien avec le comité d'organisation des ETP-4 que le CILSS mettra en place, contrôle qualité de leurs projets de contribution à la conférence.
- Agenda/programme final de la conférence (élaboré en relation avec le CILSS et le spécialiste communication), au plus tard 3 semaines avant les ETP.
- Une proposition de termes de références pour les appels à contribution (thèmes à couvrir, taille de la proposition etc.).

4.3 Durée de la consultation, lieu et date des ETP-4

Il est prévu un temps de préparation d'au moins 6 mois. La rencontre proprement dite aura lieu en mars 2020 à Abidjan, Côte d'Ivoire ou Lomé, Togo.

4.4 Profil de l'opérateur

- L'opérateur doit disposer de compétences techniques et rédactionnelles pour collecter et synthétiser les données pertinentes, et des capacités relationnelles pour mobiliser des personnes ressources/experts dans le domaine spécifique du commerce du bétail au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- Il doit également justifier des références d'expériences réussies, démontrant la capacité d'ensemble de l'opérateur à organiser des événements similaires.

4.5 Contributions spécifiques du CILSS

- Assurera l'organisation logistique de la conférence et mobilisera l'expert communication du PRAPS pour coordonner et mettre en œuvre les activités de communication autour de la conférence.
- Couvrira les frais relatifs à la participation d'intervenants lors des ETP-4.
- Organisera avec l'opérateur les visio/téléconférences dédiées aux ETP4.
- Facilitera les contacts avec les équipes nationales et les partenaires du PRAPS.
- Coordonnera la revue des documents provisoires et la synthèse des commentaires.

Références bibliographiques

OCDE, (2008) *Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest Potentialités et défis*, Paris, France, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 187 p

Kagoné, (2019) *Transhumance et gestion des ressources naturelles au Sahel : contraintes et perspectives face aux mutations des systèmes de productions pastorales*

Nuguteren H & Le Côme, C (2009) *Libérer le potentiel du pastoralisme pour développer l'Afrique de l'Ouest*, Fred Zaal, Thea Hilhorst et Jacqueline Sluijs, 508 p

APESS, (2014) *Le financement public dans l'élevage au Sahel depuis 10 ans : un double sous-investissement* : Ouagadougou, Burkina Faso, 20 p

CCI, (2016) *Faciliter le Commerce dans la CEDEAO, Enseignements de l'Enquête ITC sur les non tarifaires*, Genève, Suisse, 2015, 56p